

règlement définitif de la question par une loi. Elles sanctionnaient, néanmoins, un principe, celui de la création en Bohême de trois zones linguistiques, une zone allemande, une zone tchèque et une zone mixte, et n'exigeaient plus la connaissance des deux langues que dans la zone mixte.

On avait ainsi voulu ménager tout le monde. Le résultat, comme souvent dans des cas pareils, fut que personne ne s'estima satisfait. Les Tchèques, en effet, protestaient, au nom de l'unité historique et traditionnelle du royaume de Bohême, contre cette dissection sacrilège, et les Allemands, de leur côté, exigeant que la question fût réglée sur-le-champ par une loi, ne voulaient pas entendre parler d'ordonnances, fussent-elles même seulement provisoires. Les ordonnances Gautsch eurent donc un succès très relatif. Cependant, l'ordre étant à peu près rétabli, on estima que le ministère de transition avait accompli sa tâche et que le moment était venu de reprendre une politique active. Le baron Gautsch démissionnait donc et cédait la place, le 5 mars 1898, au comte François Thun-Hohenstein¹.

Le comte Thun-Hohenstein constitua aussitôt un ministère de fonctionnaires encore, à tendances

1. Thun-Hohenstein (Franz-Anton, comte), né le 2 septembre 1847. Un des chefs du parti féodal de Bohême, administrateur de Bohême (1889-1896), il tenta de concilier Tchèques et Allemands ; ministre de l'Intérieur et président du Conseil (mars 1898 — septembre 1899).